

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - PARIS, 22 janvier 2021



Unis-Cité et l'AMRF lancent, avec le soutien d'EDF, le programme MOBILI'TERRE

Les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable

Mobilité et ruralité

Unis-Cité et l'AMRF s'allient pour la mobilité avec le programme Mobili'terre

Deux réseaux nationaux unissent leurs efforts pour répondre aux attentes des habitants des territoires ruraux à travers le programme Mobili'terre.

Déployé sur deux ans, le programme a pour objectifs de :

- Sensibiliser les citoyens des territoires ruraux aux enjeux des mobilités douces et durables ;
- Favoriser la connaissance et l'accessibilité des réseaux de transports en commun sur ces territoires ;
- Permettre aux élus d'agir auprès des prescripteurs de mobilité afin de proposer une offre de transport adaptée aux territoires ;
- Permettre la création de solutions de transports partagés co-construites avec les habitants et les élus ;
- Accompagner les personnes les plus en difficulté, et celles aux revenus modestes dans leurs démarches de mobilité ;
- Prévenir les conduites à risque dans les pratiques de mobilité pour lever les freins aux modes partagés.

Près de 300 jeunes en service civique, avec l'implication d'élus locaux, vont travailler à sensibiliser 50 000 habitants des territoires ruraux et péri-urbains aux pratiques de la mobilité économe en énergie fossile. Ils feront émerger, sur la base de diagnostics partagés des besoins et pratiques des habitants, des solutions de mobilité durable co-construites avec les citoyens.

Ce programme se déploiera dès le début de l'année 2021 dans 5 territoires :

- La Communauté de communes de la Brie Nangissienne (77, Seine et Marne) ;
- Le Regroupement pédagogique intercommunal des communes de Poilley, le Ferré et Villamée (35, Ille-et-Vilaine) ;
- Le Pays Giennois (45, Loiret) ;
- La Communauté de communes du Massif du Sancy (63, Puy-de-Dôme) ;
- La Vallée de l'Arve (74, Haute-Savoie).

A date, les territoires du Puy-de-Dôme et de la Seine-et-Marne sont les plus avancés sur le déploiement du Programme Mobili'Terre.

Il sera ensuite déployé dans 10 autres espaces en cours de sélection.

Pourquoi mener ce projet ?

Les cahiers de doléances et de propositions de l'AMRF, remis en 2019 au Gouvernement, ont mis en exergue la détresse de nombreux habitants face au manque de moyens de mobilité dans leur territoire. Le déséquilibre est majeur entre territoires ruraux et urbains sur les choix des modes de transport à

disposition des habitants. Seuls 19% des habitants des communes rurales affirment pouvoir choisir leur mode de transport contre 60% des habitants des agglomérations de +100 000 personnes¹.

Néanmoins, dès lors que des actions de sensibilisation et de présentation de mode de transport alternatif et pertinent sont menées auprès de ces derniers, 60% d'entre eux sont prêts à moins utiliser leur véhicule, 65% à utiliser les transports en commun et 40% à faire du covoiturage et de l'autopartage.

Le Programme Mobili'Terre s'attache à promouvoir les solutions existantes et mettra en œuvre des opérations d'accompagnement et de sensibilisation auprès des habitants.

La mobilisation de jeunes en Service Civique sur chaque territoire, celle des élus, alliés dans ce programme, constitue une force de frappe inédite au service des habitants en vue d'une mobilité durable.

Dans chaque territoire un **comité de pilotage local** rassemblant élus locaux, autorités organisatrices, acteurs éco – associatifs – culturels, association d'utilisateurs, etc. sera constitué. Il valorisera les actions menées, construites en collaboration et accompagnera la mise en œuvre de solutions de mobilités durables adaptées au territoire.

L'ensemble des solutions mises en œuvre alimenteront une **base de ressources** dédiées aux initiatives locales afin de les déployer, à terme, au sein de nouveaux territoires ruraux volontaires.

Lauréat de l'appel à projets lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire en mai 2019, le Programme Mobili'Terre, les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable, est financé par le dispositif des certificats d'économie d'énergie avec le soutien d'EDF.

Pour en savoir + : Contacts presse

Anna Roiné, Responsable du programme pour Unis-Cité
(aroine@uniscite.fr - 06 67 18 99 43)

Adèle Laborderie, Responsable du programme pour l'AMRF
(adele.laborderie@amrf.fr – 04 37 43 39 80)

À propos d'Uniscité : L'association Unis-Cité est née de la conviction qu'il devrait faire partie de l'éducation de tous nos jeunes de consacrer une étape de leur vie à servir la collectivité tout en faisant l'apprentissage de la mixité sociale. Depuis 1995, Unis-Cité est l'association à la fois pionnière et experte du Service Civique des jeunes en France. Elle a inspiré la loi sur le Service Civique de mars 2010 et s'engage depuis pour contribuer à sa généralisation en France et en Europe, afin qu'il devienne une vraie étape d'engagement et de mixité sociale pour tous les jeunes, et notamment pour tous ces jeunes qui ne croient plus en eux-mêmes ni en la société. Présente dans plus de soixante villes en France, Unis-Cité a déjà mobilisé et accompagné plus de 25 000 jeunes dont 5000 en 2020. www.uniscite.fr

À propos de l'AMRF : Créée en 1971, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) fédère près de 10.000 maires ruraux au sein d'un réseau solidaire, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques. Rassemblés autour d'une identité forte, les membres de l'AMRF portent la voix des communes ancrées sur les territoires ruraux pour défendre leurs enjeux spécifiques. Forte de son militantisme et de sa représentativité, l'AMRF est aujourd'hui l'interlocutrice incontournable des communes rurales auprès des pouvoirs publics et des grands opérateurs nationaux. www.amrf.fr

À propos du Service Civique : il s'agit d'un engagement volontaire ouvert à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) désirant consacrer 6 à 12 mois de leur vie au service des autres, sur des missions d'intérêt général telles que la solidarité et la lutte contre l'exclusion, l'éducation, l'environnement, le sport et la culture, etc. Les jeunes volontaires perçoivent une indemnité mensuelle (~577 €) et bénéficient d'une couverture sociale prise en charge par l'État. www.service-civique.gouv.fr

¹ « Le Baromètre des mobilités du quotidien » Source L'ObSoCo, Chrona/FNH, Wimoov, 2019